

La violence de couple ne connaît pas de date de péremption

La violence dans les couples âgés constitue un sujet souvent encore banalisé. Son invisibilité a des conséquences sur l'accès des personnes âgées aux ressources d'aide et sur la prévention.

Texte : Delphine Roulet Schwab

Bien qu'on en parle peu, la violence de couple ne connaît pas de limite d'âge. Elle concerne aussi bien les jeunes, que les adultes ou les personnes âgées. Il existe pourtant peu d'études spécifiques sur la violence dans les couples âgés. Cette thématique est généralement abordée plus largement en lien avec les violences domestiques ou la maltraitance envers les personnes âgées. Par ailleurs, les recherches portant sur la violence entre (ex-) partenaires intimes ne prennent

souvent pas en compte les personnes au-delà de 70 ans.

Une violence qui frappe à tout âge
Selon le Gouvernement du Québec (1995), « la violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs (...). Elle comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. (...) Elle constitue un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extra-maritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. » La dépendance et l'apparition de troubles cognitifs, notamment, peuvent rendre les personnes âgées plus à risque de subir des épisodes de violence conjugale. Il arrive aussi que la dynamique de violence préexiste dans le couple et qu'elle se maintienne à un âge avancé.

Une problématique peu visible

Bien que les personnes de 65 ans et plus constituent 18% de la population (OFS, 2020), les personnes âgées restent absentes des campagnes de prévention, qui mettent généralement en scène des couples plus jeunes. Il existe également peu d'offres d'aide aux victimes et aux auteurs de violences domestiques destinées spécifiquement aux personnes âgées, comme l'a montré un récent rapport du Conseil fédéral sur la prévention de la violence sur les personnes âgées (2020). Cette invisibilité se retrouve dans les statistiques, puisque les personnes de 65 ans et plus ne représentent qu'un très faible pourcentage des consultations pour violence de couple et des interventions de police pour violences conjugales.



Pour en savoir plus :

Hotline « Vieillesse sans Violence » pour les victimes ou les témoins de maltraitance ou de violence envers une personne âgée» **0848 00 13 13** (tarif normal) ou info@vieillesse sans violence.ch

Cette sous-représentation des personnes âgées peut être liée à plusieurs facteurs : manque de formation des professionnels conduisant à une banalisation et à une sous-détection (« Ils ont toujours vécu comme ça »), normes générationnelles favorisant une plus grande acceptation de la violence dans certains couples âgés ou très âgés (« mariage pour le meilleur et pour le pire »), normes âgistes qui conduisent à considérer que la violence de couple est moins grave lorsqu'elle concerne des personnes âgées, ...

« Les campagnes de prévention sur la violence conjugale s'adressent aux jeunes couples. Les seniors en sont les grands absents. »

Adapter et renforcer la prévention

La plupart des offres d'aide et de prévention de la violence de couple sont conçues pour des personnes plus jeunes. Elles ne prennent souvent pas en compte les difficultés spécifiques que peuvent rencontrer les personnes âgées (isolement, troubles cognitifs, non-accès à internet, problèmes de vue ou d'ouïe, mobilité réduite, etc.). Afin de sensibiliser les professionnels et les aînés à cette problématique, il est nécessaire que ces offres fassent mention explicitement de la violence dans les couples âgés et qu'elles soient accessibles pour l'ensemble de cette population (information pas uniquement sur internet, absence de barrières architecturales dans les lieux de consultations et les lieux d'accueil d'urgence, etc.).

L'amélioration de la prévention passe également par une meilleure formation des professionnels (médecins de famille notamment), en ce qui concerne la détection des situations de violence dans les couples âgés et la connaissance du réseau cantonal en lien avec les violences domestiques. Il importe en ce sens que les acteurs de l'aide et des soins aux personnes âgées et ceux du domaine des violences domestiques connaissent mieux leurs prestations respectives et travaillent davantage en réseau. ■



Pour en savoir plus :

Confédération suisse (2020). *Prévenir la violence sur les personnes âgées. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 15.3945 Glanzmann-Hunkeler du 24 septembre 2015*. Berne : Confédération suisse.

Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer*. Québec : Gouvernement du Québec.

Office fédéral de la statistique (2020). *Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse et des cantons, de 2020 à 2050*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.

Delphine Roulet Schwab

Dr. phil., psychologie, Professeure à l'Institut et Haute École de la Santé La Source (HES-SO) à Lausanne. Présidente de GERONTOLOGIE.CH

✉ d.rouletschwab@ecolelasource.ch



2^{ème} Colloque national spécialisé GERONTOLOGIE CH

Des exemples de bonnes pratiques sur le thème de « L'autonomie grâce à l'innovation »

Lundi, 25 janvier 2021 de 13h30 à 16h30 environ

Pour s'inscrire ou pour en savoir plus : www.gerontologie.ch



GERONTOLOGIE CH

Le réseau pour la qualité de vie des personnes âgées